



The Property Registry

A Special Operating Agency of the Province of Manitoba

Office d'enregistrement des titres et des instruments

Un organisme de service spécial de la Province du Manitoba

August 28, 2000

Le 28 août 2000

TO: ALL MEMBERS OF THE LEGAL PROFESSION

DESTINATAIRES : TOUS LES MEMBRES DU MILIEU JURIDIQUE

RE: MORTGAGE SALE PROCEEDINGS - MORTGAGE OF MORTGAGE

OBJET : PROCÉDURE DE CESSION HYPOTHÉCAIRE — HYPOTHÈQUE DÉRIVÉE (MORTGAGE OF MORTGAGE)

The Mortgagee under a Mortgage of Mortgage can commence mortgage sale proceedings. Since a Mortgage of Mortgage is deemed a transfer under “*The Real Property Act*” and, as such, the Mortgagee under the Mortgage of Mortgage stands in the shoes of the original Mortgagee.

Le créancier hypothécaire qui bénéficie de la garantie d'une hypothèque dérivée peut introduire une procédure de cession hypothécaire. Étant donné qu'une hypothèque dérivée est considérée comme un transfert en vertu de la *Loi sur les biens réels*, le créancier hypothécaire qui bénéficie de la garantie d'une hypothèque dérivée prend la place du créancier hypothécaire original.

I wish to remind the profession that all notices under mortgage sale proceedings are also to be directed to the original Mortgagee.

Je tiens à rappeler au milieu juridique que tous les avis relatifs à une procédure de cession hypothécaire doivent aussi être transmis au créancier hypothécaire original.

You are also reminded that when completing the Notice of Exercising Power of Sale that the applicant should set out in Box 2 in the notice both the original Mortgage registration number and the registration number of the Mortgage of Mortgage.

Vous devez également vous rappeler qu'au moment de remplir l'avis d'exercice de pouvoir de vente, le demandeur doit indiquer dans la section 2 de l'avis le numéro d'enregistrement de l'hypothèque originale et le numéro d'enregistrement de l'hypothèque dérivée.

Le registraire général et
Chef de l'exploitation,

R.M. Wilson
Registrar General and
Chief Operating Officer